

Fiche mission - Pacte référent harcèlement

Prévention et traitement des situations de violences en milieu scolaire

Dans le cadre du Programme de Protection des Publics Fragiles ([3PF](#)), l'Enseignement catholique s'engage à faire de ses établissements des « Maisons sûres ».

Conformément à l'article R.421-20 du Code de l'Éducation, chaque établissement doit mettre en œuvre un plan de prévention des violences et un protocole de gestion des situations.

La mission de référent harcèlement s'inscrit dans ce cadre, avec pour objectif de prévenir, sensibiliser et traiter les situations de violences en milieu scolaire.

Se former	• Connaître les ressources du 3PF et les documents publiés par l'EC44. • Magistère
Participer à un groupe de travail diocésain	Deux demi-journées dans l'année pour analyser des situations, partager des expériences et se former. • 4 novembre 9h/12h DDEC • 27 janvier 9h/12h DDEC
Être personne ressource Pour accompagner l'équipe à :	• Elaborer/Actualiser le protocole de prise en charge • Elaborer/Actualiser le plan de prévention • Informer les familles • Participer à l'analyse des situations et aider à leur résolution